

0640212H  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE MARRACQ  
1 RUE DES MONTAGNARDS  
64100 BAYONNE  
Tel : 0559632965

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Avis sur le renouvellement des conventions d'occupation précaire de logement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2024

Réuni le : 24/06/2024

Sous la présidence de : Ludovic Petoïn

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable au renouvellement d'une convention d'occupation précaire d'un logement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP avis :sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable à une demande d'occupation précaire d'un studio, sollicitée par le Département pour un de ses fonctionnaires et autorise le chef d'établissement à signer la convention tripartite.

- Studio n°11, pour la période du 01/09/24 au 31/08/2025 au bénéficiaire Mme PENIFAURE Isabelle agent du Département (loyer mensuel fixé par la collectivité de rattachement, basé sur une évaluation de France Domaines)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0